# PACTE pour la TRANSITION ÉCOLOGIQUE et INDUSTRIELLE de la CENTRALE DE CORDEMAIS et de L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

Signé le vendredi 17 janvier 2020

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, le Gouvernement a pris la décision de procéder, d'ici 2022, à l'arrêt de la production d'électricité des quatre dernières centrales électriques fonctionnant au charbon en service sur le sol métropolitain (Cordemais, Le Havre, Gardanne et Saint-Avold).

S'agissant de la centrale de Cordemais, cette dernière est jugée par RTE « indispensable au maintien du niveau de sécurité d'approvisionnement actuel (dans l'Ouest en général et la Bretagne en particulier) jusqu'à la mise en service pérenne de l'EPR de Flamanville ».

Cette décision nationale aura des conséquences économiques et sociales importantes au niveau local, tant pour les salariés d'EDF et des entreprises fournisseurs et sous-traitantes que pour le Grand Port maritime de Nantes-Saint-Nazaire ou encore pour les collectivités territoriales concernées.

À travers le présent pacte, l'État s'engage à mettre en place un dispositif exemplaire d'accompagnement des salariés et des sous-traitants de la centrale.

Ce pacte affirme, à l'issue d'un travail de concertation approfondi, une volonté commune à l'ensemble des acteurs du territoire de faire de l'estuaire de la Loire un territoire d'excellence pour la transition énergétique et écologique, ancrée sur trois piliers :

- le développement du Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire afin d'accueillir à court terme de nouveaux trafics, et de se positionner dès maintenant sur les filières d'avenir et à haut potentiel destinées à prendre à terme le relais des énergies fossiles ;

- l'innovation et l'amplification des dynamiques de transition énergétique et écologique déjà à l'œuvre sur le territoire, à l'initiative notamment des collectivités territoriales, créatrices d'emploi et de valeur ajoutée ;

- l'amélioration des mobilités afin de répondre aux enjeux de desserte du territoire et de réduction des gaz à effet de serre.

Cette ambition s'appuiera notamment sur les 31 projets inscrits au présent pacte qui représentent un investissement global d'environ 275 M€.

À l'appui de ce pacte et en complément des engagements des collectivités territoriales, l'État mobilisera de manière prioritaire ses crédits de droit commun ainsi que ceux de ses opérateurs (ADEME, Banque des territoires, etc.). Il débloquera également des fonds spécifiques supplémentaires pour les projets de développement du Grand Port maritime. Enfin, il déclinera le dispositif inscrit dans la loi de finances pour 2020 (fonds de 40 millions d'euros pour les quatre territoires concernés).

**En présence de Mme Emmanuelle Wargon**
Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire

| | |
|---|---|
| Préfet de la région Pays de la Loire<br>Préfet de la Loire-Atlantique<br><br>**M. Claude d'Harcourt** | Mme la Présidente du Conseil régional<br>des Pays de la Loire |
| M. le Président du Conseil départemental<br>de Loire-Atlantique | Mme la Présidente de Nantes métropole |
| M. le Président de la communauté<br>d'agglomération de la région nazairienne<br>et de l'estuaire | M. le Président de la communauté de<br>communes Estuaire et Sillon |
| M. le Maire de Cordemais | Président du directoire du Grand Port<br>Maritime Nantes – Saint Nazaire<br><br>**M. Olivier Tretout** |
| Directeur Exécutif Groupe EDF,<br>Direction du Parc Nucléaire et Thermique<br><br>**M. Cédric Lewandowski** | Directeur général délégué de l'ADEME<br><br>**M. Fabrice Boissier** |
| Directeur régional Pays de la Loire de la<br>Banque des Territoires<br><br>**M. Philippe Jusserand** | Délégué territorial de l'Agence nationale<br>de la cohésion des territoires<br><br>**M. Claude d'Harcourt** |

1. Une ambition commune pour l'avenir de l'estuaire :

1.1. La fermeture de la centrale de Cordemais : une décision nationale, des conséquences locales ..... 7

1.2. Un territoire, des défis ..... 9

1.3. Une ambition collective ..... 14

1.4. Des principes communs ..... 15

2. Accompagner les salariés concernés dans leur évolution professionnelle : ..... 17

3. Accompagner les territoires : ..... 21

3-1 Faire de la transition écologique un levier de diversification et de développement des activités et trafics portuaires ..... 21

3-2 : Déployer des innovations de ruptures pour accélérer et amplifier la transition écologique de l'estuaire ..... 29

3-3 : Décarboner les mobilités et améliorer la desserte du territoire ..... 37

# 1. UNE AMBITION COMMUNE POUR L'AVENIR DE L'ESTUAIRE

## 1.1. LA FERMETURE DE LA CENTRALE DE CORDEMAIS : UNE DÉCISION NATIONALE, DES CONSÉQUENCES LOCALES

À la suite des engagements pris par le Président de la République, le Gouvernement a décidé de procéder d'ici 2022 à l'arrêt de la production d'électricité sur les quatre dernières centrales électriques fonctionnant au charbon encore en service sur le sol métropolitain (Cordemais, Le Havre, Gardanne, Saint-Avold).

Ces quatre centrales assurent aujourd'hui une faible part de la production d'électricité (de l'ordre de 1 à 3 % selon les années), mais leurs émissions représentent près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre associées à la production électrique du pays[1].

Leur fermeture représente un geste fort en faveur de la transition énergétique. Elle traduit la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre une politique énergétique cohérente avec l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.
Elle contribue également à concrétiser les engagements internationaux pris par la France lors de la signature de l'Accord de Paris sur le Climat en 2016.

La sécurité de l'approvisionnement électrique étant un pré-requis à la fermeture des centrales à charbon, le Gouvernement a demandé à RTE d'étudier les impacts de cette décision sur le réseau électrique français. Les analyses récentes de RTE ont confirmé que compte-tenu des nouvelles capacités de production et des interconnexions prochainement mises en service, la fermeture à l'horizon 2022 des 4 centrales à charbon ne présente pas de difficulté pour le réseau électrique, même dans le cas d'hypothèses très défavorables, à l'exception de la centrale de Cordemais qui nécessite une vigilance particulière.

À la date de signature du présent pacte, la centrale de Cordemais est jugée par RTE « indispensable au maintien du niveau de sécurité d'approvisionnement actuel (dans l'Ouest en général et la Bretagne en particulier) jusqu'à la mise en service pérenne de l'EPR de Flamanville ».

Cette situation est valable pour un nombre limité d'années, des solutions de sécurisation supplémentaires étant envisageables au plus tard à échéance 2026 selon RTE. Durant cette séquence, un fonctionnement, limité, de la centrale est par conséquent envisagé afin de répondre aux besoins d'électricité en période de pic de consommation hivernale.

Ce fonctionnement sera encadré par le décret du 26 décembre 2019 instaurant à compter du 1er janvier 2022 un plafond d'émission de gaz à effet de serre pour les installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles, pris en application de la loi énergie climat du 8 novembre 2019.

Si elle relève de choix nationaux pour la transition énergétique du Pays, la décision de fermer les centrales à charbon a cependant des répercussions économiques et sociales importantes au niveau local.



[1] *Source : RTE, Bilan électrique 2018, 175 p., https://www.rte-france.com/sites/default/files/be_pdf_2018v3.pdf*

A Cordemais, la fermeture de la centrale aura des conséquences :

- sur l'emploi, à travers les salariés d'EDF et des entreprises fournisseurs et sous-traitantes, notamment au sein de l'écosystème industrialo-portuaire ;
- sur les collectivités territoriales, qu'il s'agisse des recettes fiscales et de la capacité d'investissement de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon – même si les conséquences sur ce point seront significativement atténuées par le dispositif de compensation fiscale amélioré par la loi de finances pour 2019 - de la démographie des communes environnantes (à travers les familles des salariés), des dépenses de consommation et de la fréquentation des équipements publics et privés ;
- sur le Grand Port Maritime de Nantes-Saint Nazaire, avec des pertes de recettes, et la nécessité de faire évoluer l'ensemble des outils consacrés à la chaîne logistique permettant aujourd'hui l'approvisionnement de la centrale.

À ces conséquences locales s'ajoutent également les répercussions sur l'entreprise EDF elle-même, à travers la réorganisation de ses capacités de production ainsi que la mise en œuvre de dispositifs internes d'accompagnement et de reclassement des salariés à l'échelle du groupe.

Afin d'y répondre, le Gouvernement a proposé des mesures spécifiques et volontaristes d'accompagnement des salariés des entreprises impactées, et plus largement à destination des territoires d'implantation des centrales. Plusieurs de ces dispositions figurent dans la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

Le présent pacte vise à traduire cette volonté localement en structurant cet accompagnement selon deux axes privilégiés :

- l'accompagnement des salariés de la centrale, des salariés portuaires et des sous-traitants, via des mesures dédiées ;

- l'accompagnement des territoires concernés par le soutien à des projets qui permettront de consolider une dynamique d'activités nouvelles, en développant l'activité portuaire et en soutenant notamment des filières porteuses en matière de transition énergétique et écologique afin de conjuguer création d'emplois et réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce pacte vient ainsi concrétiser l'engagement en faveur du soutien à des projets de transition sur le secteur de Cordemais pris dans le **Contrat d'Avenir** des Pays de la Loire, signé par le Premier Ministre et la Présidente du Conseil régional le 8 février 2019 suite à l'abandon du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes.

Au-delà de dispositifs spécifiques destinés à accompagner les personnes et acteurs les plus directement concernés par l'évolution de la centrale de Cordemais, ce pacte, dont l'élaboration a impliqué de très nombreux partenaires, a aussi pour ambition de servir de catalyseur des dynamiques de transition déjà à l'œuvre sur le territoire, en accélérant les projets et en amplifiant leurs effets.

Il permettra ainsi de faciliter le financement de projets de transition portés localement, en les examinant avec une attention particulière afin de mobiliser les crédits de droit commun (dès lors que les projets sont éligibles), par exemple dans le cadre des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt lancés par l'État et ses opérateurs (services ministériels, Ademe, Banque des Territoires…) ainsi que les crédits spécifiques inscrits dans la loi de finances pour 2020 (40 millions d'euros pour les quatre territoires).
Si le pacte concerne avant tout la Communauté de Communes Estuaire et Sillon (territoire le plus fortement impacté), la CARENE – Saint-Nazaire Agglomération et Nantes Métropole, il identifie également des projets à une échelle plus large, dès lors que ceux-ci concourent à la stratégie territoriale partagée entre les acteurs.

Ce pacte illustre ainsi la volonté commune de l'État, des collectivités locales, des acteurs économiques et associatifs de transformer l'arrêt à terme de la centrale de Cordemais en une opportunité d'accélérer la transition écologique et énergétique du territoire estuarien.

## 1.2. UN TERRITOIRE, DES DÉFIS

La centrale de Cordemais s'inscrit dans un contexte estuarien spécifique, fruit d'une histoire et d'activités humaines entretenant avec la Loire, son embouchure et ses écosystèmes des relations extrêmement fortes. Sa fermeture à moyen terme soulève un certain nombre de défis au regard des équilibres qui se sont noués au fil du temps et au sein desquels la centrale a pu – au moins pour partie – trouver sa place.

En premier lieu, il convient de rappeler que la centrale de Cordemais constitue un maillon important de l'écosystème industrialo-portuaire de l'estuaire. Au-delà des salariés d'EDF qui assurent son exploitation (environ 400 personnes) et des entreprises sous-traitantes qui interviennent pour assurer son bon fonctionnement et sa maintenance, la centrale est également génératrice d'activités et donc d'emplois auprès des opérateurs portuaires : plusieurs entreprises spécialisées permettent l'accueil des navires assurant les importations de charbon, au premier rang desquelles OCTM qui exploite le terminal charbonnier de Montoir, et la Compagnie Ligérienne de Transport qui assure le transport du charbon entre le terminal et la centrale.
Au total, la fermeture de Cordemais est ainsi susceptible d'affecter 400 emplois directs, 400 emplois indirects (dont environ 340 sous traitants de rang 1) et environ 400 emplois induits.

À travers sa contribution au trafic portuaire (1,3 millions de tonnes de charbon en 2018, soit environ 5 % du trafic annuel du port) et ses emprises foncières, la centrale génère également des droits de ports et des recettes domaniales, qui constituent des ressources financières significatives (de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros par an) et contribuent au modèle économique du Port. Sa fermeture affectera donc divers pans de l'activité industrielle et portuaire sur l'estuaire.

### Défi n° 1 – Accompagner les salariés et répondre aux conséquences de la fermeture de la centrale pour le territoire

Il est donc essentiel, face aux impacts directs et indirects identifiés -(répercussions, économiques, sociales et financières à une échelle qui dépasse la commune de Cordemais et la Communauté de Communes Estuaire et Sillon - emplois, niveau d'activité, trafic portuaire…) de mettre en place des dispositifs d'accompagnement adaptés et d'accompagner des projets créateurs d'emplois permettant de renforcer le dynamisme économique du territoire.

Dans une approche plus prospective, la fermeture de la centrale de Cordemais amène plus largement à réfléchir à l'avenir à long terme de l'ensemble de l'estuaire de la Loire. Depuis le XIXème siècle en effet, son développement et son industrialisation sont très étroitement liés aux énergies fossiles. Aujourd'hui, l'estuaire constitue un site stratégique au plan national pour les échanges, la production et le stockage de produits énergétiques carbonés (pétrole et produits raffinés de la raffinerie de Donges, terminal méthanier, terminal charbonnier et centrale à cycle combiné gaz à Montoir, centrale charbon de Cordemais). Ce sont ainsi près de 10 % des approvisionnements énergétiques du pays qui transitent par l'estuaire de la Loire. En revanche, la production locale d'énergie renouvelable reste modeste et représente à ce jour moins de 5 % des besoins locaux.

À cette filière énergétique – qui marque l'économie, mais aussi les paysages de l'estuaire – s'ajoutent des unités industrielles de premier plan qui ont trouvé, entre Nantes et Saint-Nazaire, des sites propices à leur implantation et à leur développement : construction navale avec les Chantiers de l'Atlantique, aéronautique avec Airbus, agro-alimentaire et chimie avec Cargill et Yara… L'estuaire de la Loire abrite aujourd'hui près de 50 000 emplois industriels et plusieurs fleurons industriels d'envergure internationale.

Dans un contexte de prise de conscience et d'engagement de plus en plus fort dans la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, ces activités – pour certaines emblématiques de l'identité locale – sont ou vont être confrontées à une nécessaire transformation de leurs process industriels.
Ce mouvement est d'ailleurs déjà amorcé, à l'image de la diversification de l'activité des chantiers navals dans les énergies marines renouvelables.

### Défi n° 2 – Engager le territoire dans une réflexion prospective pour la transition écologique et énergétique

Cette mutation vers une société et une économie moins carbonées apparaît aujourd'hui inéluctable et l'estuaire, très dépendant des flux énergétiques – notamment d'origine fossile – doit s'y préparer. Il est donc important de poursuivre la réflexion collective sur les mutations à long terme pouvant affecter les filières énergétiques et industrielles de l'estuaire dans un contexte de transition écologique.
Afin d'anticiper les transformations à venir, et d'identifier les opportunités qui s'ouvriront plutôt que subir les évolutions qui s'imposeront, il s'agit in fine d'imaginer collectivement la place que pourrait avoir l'estuaire de la Loire dans un monde bas carbone et imaginer ses contributions possibles à cette dynamique de transition.
Cette réflexion doit pouvoir nourrir l'élaboration du prochain projet stratégique du Grand Port

Maritime Nantes – Saint-Nazaire afin d'impulser dès maintenant les projets de transition les plus prometteurs.

Industrie et énergie ne sont toutefois pas les seuls marqueurs de l'estuaire. Celui-ci constitue en effet aussi un espace qui joue un rôle majeur sur le plan environnemental à travers la diversité et la grande richesse de ses milieux naturels.

Intégré au vaste complexe de zones humides de la basse Loire (Brière, Marais Breton, marais de Guérande et du Mès, Grand-lieu...), l'estuaire constitue un axe migratoire pour les poissons et un site d'accueil particulièrement favorable pour les oiseaux. Les gradients d'humidité et de salinité définissent en effet une large gamme de milieux naturels, originaux et imbriqués, qui constituent les habitats d'une faune et d'une flore exceptionnelle. Cela justifie la désignation d'une grande partie de ce site au titre de la Directive « habitats » comme de la Directive « Oiseaux ». Le fonctionnement de cet espace lui confère par ailleurs des fonctions d'épuration et de régulation des milieux naturels tout à fait essentielles.
En participant au rôle de nourricerie des poissons marins, l'estuaire de la Loire contribue à la richesse halieutique du Golfe de Gascogne.

L'estuaire est également le lieu d'activités humaines traditionnelles qui contribuent à ses équilibres et façonnent ses paysages. L'agriculture très présente et principalement tournée vers l'élevage bovin extensif s'est adaptée à ce milieu de marais et contribue largement à la gestion des zones humides et à leur diversité écologique. La pêche professionnelle constitue une autre activité traditionnelle ; bien que modeste en termes de volumes prélevés, elle participe pleinement à l'identité du territoire estuarien et constitue une activité emblématique de la basse Loire.
À ces activités historiques s'ajoutent par ailleurs des activités plus récentes, autour de pratiques récréatives, artistiques ou culturelles, telles « Terre d'Estuaire » à Cordemais, la Biennale Estuaire, Débord de Loire ou encore le Voyage à Nantes, qui au travers d'évènements festifs et d'œuvres contemporaines de grande dimension, invitent à parcourir et à (re)découvrir l'estuaire de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire.

L'estuaire de la Loire est ainsi un espace stratégique, tant pour les activités humaines que pour les fonctionnalités écologiques.
Il doit rester l'objet d'une mobilisation forte des acteurs locaux (Parc Naturel Régional de Brière, Conservatoire du Littoral, Fédération départementale des chasseurs et Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, GIP Estuaire, SYLOA, Chambre d'agriculture...) qui, avec le soutien des collectivités locales et des services et opérateurs de l'État, œuvrent à sa connaissance et sa gestion.

### Défi n° 3 – Concilier développement économique et enjeux environnementaux de l'estuaire

Territoire aux multiples fonctionnalités, concentré d'enjeux environnementaux et siège d'une très grande diversité d'activités humaines (agricoles, portuaires, industrielles, urbaines, récréatives…) l'estuaire de la Loire doit continuer, au gré de ses évolutions, à faire coexister ses différents visages, qui tous, contribuent à son identité. Le présent pacte réaffirme donc l'engagement de ses signataires à accompagner l'évolution de l'estuaire tout en préservant ses

différentes composantes, en protégeant et en valorisant ses richesses naturelles, ses traditions, son histoire et ses usages à travers des projets intégrant ces différentes dimensions.

Le territoire estuarien connaît une très forte dynamique de croissance démographique. La CARENE – Saint-Nazaire Agglomération, la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et Nantes Métropole forment un espace de 800 000 habitants, qui depuis 2000, a gagné de l'ordre de 100 000 habitants et 100 000 emplois.

Le territoire doit ainsi répondre aux besoins d'une population en croissance continue qui se traduit aujourd'hui par la construction de plus de 7 000 logements par an : à cela s'ajoute la nécessité d'engager la rénovation de plus de 130 000 logements construits avant les premières réglementations thermiques et d'assurer les plus de 3 millions de déplacements quotidiens à l'échelle de l'estuaire.

### Défi n° 4 – Répondre aux enjeux de réduction des gaz à effet de serre

Si cette dynamique exceptionnelle témoigne de l'attractivité démographique et économique du territoire, elle génère également des besoins importants qui nécessitent la mobilisation de ressources foncières, énergétiques, naturelles... dont il convient toutefois de réussir à maîtriser la consommation.
Dans ce contexte, le territoire doit consentir à des efforts importants et imaginer des solutions innovantes pour contenir, voire réduire à terme ses consommations et ses émissions de gaz à effet de serre. Au-delà de gains d'efficacité qui permettront de réduire les émissions par habitant, l'enjeu est bien de réussir à engager une diminution globale des émissions de gaz à effet de serre, tout en continuant à subvenir aux besoins d'une population croissante et en maintenant la compétitivité et l'attractivité du territoire.

À cet égard, il est important de mentionner les nombreuses démarches et projets en faveur de la transition écologique et énergétique déjà engagés par les acteurs autour de l'estuaire.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon est maintenant bien engagé, celui de la CARENE – Saint Nazaire agglomération a été arrêté et sera adopté en décembre 2019, et celui de Nantes Métropole a été approuvé fin 2018.

Sur Nantes Métropole, le PCAET inscrit des objectifs de réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques par habitant à l'horizon 2030 (par rapport à 2003) et de 20 % de production locale d'énergies renouvelables en 2030. Il traduit dans un document de portée stratégique les engagements de la feuille de route « Transition énergétique » rédigée par la métropole à l'issue du grand débat citoyen mené sur l'énergie pendant deux années (volet atténuation du changement climatique), et pose une stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire.

Sur la CARENE, le PCAET a permis de formaliser une stratégie d'adaptation au changement climatique et a conduit à un travail approfondi d'articulation de ce document avec le PLUi et le

PDU également en cours de finalisation. Il ambitionne lui aussi une division par 2 des émissions de GES par habitant à l'horizon 2030 et évalue à 25 % le taux de couverture des besoins énergétiques du territoire par les énergies renouvelables.

A Cordemais, le projet EcoCombust porté par EDF teste la faisabilité écologique, technique, économique et réglementaire d'une conversion transitoire de la centrale vers la combustion de biomasse en remplacement du charbon. Si les expérimentations s'avéraient concluantes, cela serait de nature à améliorer le bilan carbone de la centrale en réponse aux besoins éventuels en matière de sécurité d'approvisionnement relevés par RTE, et d'établir une filière et des processus innovants en termes de fabrication de pellets à partir de bois B (densification, traitement des effluents…).

Le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire a adopté fin 2015 un projet stratégique dont l'ambition est de faire de Nantes – Saint-Nazaire un port de référence de la transition écologique et énergétique. Il se positionne donc comme un initiateur et un facilitateur de projets de transition, incluant notamment le monde industriel.
Le nouveau projet stratégique 2020-2025, en cours d'élaboration, devrait confirmer cette ambition et permettra d'aller plus loin dans cette dynamique de transition. Les projets identifiés au présent pacte s'inscriront dans ce cadre.

La Région Pays de la Loire a quant à elle adopté en 2016 une feuille de route pour la transition énergétique ; dans ce cadre, elle porte différents projets pour le développement d'une mobilité durable et ambitionne de devenir une région leader sur les motorisations alternatives.
Elle soutient le déploiement d'un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques et de stations d'avitaillement en GNV et bio GNV. Elle finalisera également en début d'année 2020 un plan hydrogène régional intégrant un volet mobilité.
Dans le domaine des réseaux intelligents, maillon essentiel du déploiement des énergies renouvelables, la Région Pays de la Loire porte, avec la région Bretagne, la dynamique SMILE (Smart Ideas to Link Energies). En trois ans, celle-ci a déjà permis l'émergence d'une soixantaine de projets collaboratifs, représentant plus de 160 M€ d'investissement public et privé.

Enfin, et pour ne citer que les projets les plus importants, le parc éolien en mer de Saint-Nazaire, qui prévoit l'implantation de 80 éoliennes près du banc de Guérande, a été lancé récemment pour une mise en service en 2022. D'une puissance totale de 480 MW, il produira 1 730 GWh par an et couvrira ainsi 20 % de la consommation électrique de la Loire-Atlantique.
Il sera complété à horizon 2023 par celui des deux Îles (entre Yeu et Noirmoutier, 62 éoliennes, 496 MW de puissance installée).

Outre leur contribution à la production d'énergie renouvelable sur le territoire, ces deux parcs permettront de conforter localement la filière de l'éolien en mer .
Ils seront une source importante d'activité lors de leur construction et permettront la création d'emplois pérennes pour leur exploitation et leur maintenance, au niveau notamment du port de La Turballe qui accueillera la base de maintenance du parc de Saint-Nazaire. Ces deux parcs œuvreront ainsi à la diversification de l'activité des acteurs économiques régionaux et généreront des retombées économiques à une échelle qui dépasse celle de l'estuaire.

Cette dynamique est déjà à l'œuvre : l'usine General Electric de fabrication de nacelles d'éoliennes off-shore sur le site de Montoir emploie aujourd'hui plus de 200 personnes, et ses effectifs sont amenés à augmenter avec le développement et la commercialisation d'un nouveau modèle d'éolienne, le plus puissant au monde conçu à ce jour (il devrait notamment équiper des parcs aux États-Unis et en Grande-Bretagne).

Plus largement, les différentes filières dans les domaines des énergies renouvelables représentent aujourd'hui dans le département de Loire-Atlantique de l'ordre de 1 250 emplois directs (estimation Ademe) et un marché de près de 500 millions d'€ annuels.

Ces démarches et projets témoignent d'une forte mobilisation des acteurs institutionnels et économiques en matière de planification énergétique, de production d'énergie renouvelable, de rénovation énergétique des bâtiments. Ils viennent s'ajouter aux actions menées par ailleurs dans le domaine de l'aménagement et des transports pour réduire la consommation foncière, préserver la biodiversité et favoriser une mobilité moins émettrice de gaz à effet de serre.

### Défi n° 5 – Accélérer et amplifier les politiques volontaristes mises en œuvre par les acteurs du territoire

Les efforts consentis par les acteurs du territoire sont importants, notamment d'un point de vue financier, de mobilisation, d'ingénierie... et doivent être poursuivis et intensifiés pour atteindre les objectifs fixés (localement et nationalement), notamment dans la perspective de neutralité carbone fixée au niveau national pour 2050.
À cet effet, il convient d'imaginer une manière de démultiplier les effets des politiques et actions menées en massifiant et généralisant les interventions (en matière notamment de solaire et de rénovation énergétique) et réussir ainsi une transition à large échelle du territoire, créatrice d'emplois.

## 1.3. UNE AMBITION COLLECTIVE

Face à ces défis, le pacte est l'occasion d'exprimer et de partager l'ambition collective des acteurs institutionnels, industriels, économiques, associatifs… en faveur de la transition énergétique et écologique de l'estuaire. Cette ambition servira de fil rouge à la mobilisation et à la dynamique de projet que le pacte doit engager et maintenir dans la durée.
Cette ambition, c'est celle de « faire de l'estuaire de la Loire un territoire d'excellence pour une transition énergétique à grande échelle, profitable à tous »

Elle traduit à la fois une finalité et une condition nécessaire: celle de répondre aux enjeux climatiques et à l'urgence écologique en intégrant nécessairement les enjeux d'équité sociale.
En effet, si la transition énergétique de l'estuaire est porteuse de formidables opportunités, elle se traduit également par la disparition de certaines activités et de certains emplois, à l'image de la fin de l'activité charbon sur Cordemais : or, pour être collectivement acceptée, la transition énergétique de l'estuaire doit être profitable à tous. Il est donc impératif d'accompagner les personnes impactées défavorablement et de les soutenir dans l'évolution de leurs parcours professionnels. Plus largement, il est essentiel que les actions envisagées en faveur de la

transition énergétique ne laissent personne sur le bord du chemin.

Cette ambition traduit également un état d'esprit : faire de l'estuaire un territoire d'excellence, dans une logique d'expérimentation et de démonstration à grande échelle. L'idée est bien à travers ce pacte, de favoriser des innovations dans le domaine technique, mais également dans le domaine organisationnel, voire procédural en s'appuyant, lorsque cela s'avère pertinent, sur le pouvoir de dérogation reconnu au Préfet, notamment dans les domaines des subventions et concours financiers, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la construction, de l'emploi et de l'activité économique.
Cela pourrait ainsi permettre de déroger à certaines normes réglementaires, dans le but d'alléger des démarches administratives spécifiques à certains projets, à réduire les délais de procédures ou encore favoriser l'accès aux aides publiques.

## 1.4. DES PRINCIPES COMMUNS

Au-delà de l'ambition commune exposée précédemment, les signataires du présent pacte tiennent à réaffirmer les principes qui ont présidé à son élaboration et qui guideront sa mise en œuvre opérationnelle :

- **la gouvernance partagée** : le pacte fait l'objet d'une élaboration collective, entre l'État (services et opérateurs), les collectivités locales et les acteurs économiques, socioprofessionnels, industriels et associatifs. Le contenu du pacte est évolutif et un comité de suivi sera organisé afin d'examiner régulièrement l'ensemble des projets identifiés dans le pacte pour accompagner leur avancement.

- **l'expérimentation** : il s'agit d'oser s'engager sur des solutions et des dispositifs innovants, qui peuvent, le cas échéant, sortir des cadres classiques d'intervention et exiger facilitations administratives et dérogations ciblées.

- **la coopération inter-territoriale et la mutualisation** : le pacte est principalement élaboré à l'échelle du territoire formé par les trois EPCI de la CARENE, la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et Nantes Métropole.
Ces derniers ont déjà une expérience poussée de collaboration et de travail en commun, notamment au sein du Pôle Métropolitain Nantes – Saint-Nazaire. Le pacte doit permettre de renforcer ces coopérations, notamment en favorisant des interventions à l'échelle de ces trois EPCI. Il devra également favoriser le partage des expériences acquises, voire la mutualisation de ressources, notamment en termes d'ingénierie de projet.

- **les partenariats multi-acteurs** : au-delà de ses signataires (collectivités locales, État, Ademe, Banque des Territoires, EDF, Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire), le pacte implique également de nombreux acteurs et opérateurs économiques (Enedis, Engie, GRDF, GRT Gaz…) et ceux-ci auront un rôle de premier plan dans sa mise en œuvre concrète.

Le pacte est également construit en complémentarité avec le contrat « Territoire d'industrie » qui couvre les territoires de la CARENE – Saint Nazaire agglomération et de la communauté de communes Estuaire et Sillon, autour de plusieurs axes partagés : développement de l'activité

portuaire, facteur de compétitivité du Grand Port Maritime Nantes Saint Nazaire ; soutien aux filières énergétiques d'avenir permettant l'engagement du territoire dans la transition énergétique ; réflexions prospectives sur les compétences à développer pour répondre aux besoins des métiers de demain.
Les projets identifiés dans ces deux démarches bénéficieront du soutien croisé des dispositifs mobilisables à ce titre.

- **la priorisation** : le pacte vise à soutenir un nombre limité de projets, afin d'éviter l'éparpillement des ressources mobilisables. À ce titre, il entend prioriser les projets sur la base de trois critères transparents et partagés :
  - 1) la contribution du projet à l'accompagnement du territoire et des acteurs d'Estuaire et Sillon, territoire d'implantation de la centrale de Cordemais et le plus directement et fortement impacté par sa fermeture
  - 2) la contribution du projet à la diversification et au développement des activités et trafics portuaires
  - 3) la contribution du projet à la transition énergétique et écologique à l'échelle des 3 EPCI et au-delà, de l'estuaire. Cela implique que des actions et projets peuvent être pris en compte en dehors du périmètre des trois EPCI pré-cités.

# 2. ACCOMPAGNER LES SALARIÉS CONCERNÉS DANS LEUR ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

C'est l'enjeu premier de ce pacte : en réponse aux pertes d'emplois suscitées à terme par la fermeture de la centrale, l'objectif est d'accompagner les salariés concernés et plus largement le territoire pour encourager des projets créateurs d'emplois, notamment dans le secteur portuaire.

## Projet 1 - Accompagner les salariés

EDF mettra en place un dispositif d'accompagnement spécifique envers ses salariés qui seraient amenés à quitter le site de Cordemais.
Les modalités de cet accompagnement ont fait l'objet d'un relevé de décisions signé par une majorité des organisations représentatives des salariés en septembre dernier.

Le Gouvernement a également prévu dans la loi « Énergie et Climat » un dispositif d'accompagnement spécifique des personnels portuaires, notamment les ouvriers dockers, et des salariés de la chaîne de sous-traitance liée à la centrale de Cordemais dont l'emploi serait amené à être supprimé du fait de la fin d'activité de la centrale.

Ce dispositif national sera précisé par une ordonnance d'ici mars 2020 : le Gouvernement a engagé les concertations avec les partenaires sociaux. Il aura pour objectif de favoriser notamment le reclassement des salariés sur un emploi durable en priorité dans le bassin d'emploi concerné.

Une attention particulière sera accordée aux sous-traitants dont les emplois seraient menacés par la perte de commandes liées à la centrale :
- afin de les orienter vers de nouveaux clients, en lien avec EDF ;
- en mettant en place une cellule d'accompagnement individualisé pour accompagner chaque salarié concerné dans la recherche d'un nouvel emploi.

Des dispositifs de formation adéquats facilitant la mise en œuvre des projets professionnels seront également mis en place.
Des financements dédiés seront prévus pour les dispositifs d'accompagnement.

Au plan local, l'objectif premier est de «prendre le relais» de la centrale de Cordemais, notamment en termes de trafics et de développement portuaires.

Par ailleurs, l'analyse des sous-traitants et des salariés portuaires concernés a déjà débuté et a vocation à se poursuivre en lien avec EDF et le Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire afin d'accompagner les salariés.

## Projet 2 - Le projet EcoCombust

À la date de signature du présent pacte, la centrale de Cordemais est jugée par RTE « indispensable au maintien du niveau de sécurité d'approvisionnement actuel (dans l'Ouest en général et la Bretagne en particulier) jusqu'à la mise en service pérenne de l'EPR de Flamanville » - (cf. ci-dessus p. 5).

Cette situation est valable pour un nombre limité d'années, des solutions de sécurisation supplémentaires étant envisageables au plus tard à échéance 2026 selon RTE. Durant cette séquence, un fonctionnement, limité, de la centrale est par conséquent envisagé afin de répondre aux besoins d'électricité en période de pic de consommation hivernale.

Le projet EcoCombust porté par EDF a pour objectif de fabriquer, à moindre coût, un combustible solide innovant de biomasse susceptible de remplacer significativement le charbon fossile actuellement importé pour les applications industrielles (chauffage, électricité, sidérurgie…).

En cours d'expérimentation sur le site EDF de Cordemais, il consiste à fabriquer localement ce nouveau type de combustible à partir très majoritairement de déchets de bois de classe B et plus faiblement de déchets végétaux issus du territoire régional au moyen d'un système de densification permettant l'obtention d'un produit de type granulés (pellets) à haut pouvoir calorifique, hydrophobe et imputrescible. Le combustible ainsi obtenu a des caractéristiques très proches de celles du charbon mais avec un meilleur bilan carbone.

Tant le système de densification que le système de traitement des effluents à partir de ce type de mélange de bois seraient des avancées technologiques majeures, innovantes d'un point de vue environnemental.

Ce projet ambitieux suscite des interrogations, en particulier sur le plan environnemental, économique et technique. À la date de signature du pacte, l'instruction de ce projet est encore en cours.

## Projet 3 - Réaliser une étude prospective sur les emplois verts et les besoins de recrutement sur le territoire

La transition énergétique et écologique nécessite, pour réussir, un accompagnement des activités métiers qui devront évoluer.
Fort de ses atouts, le territoire a déjà commencé ces évolutions.

Afin d'identifier les opportunités les plus prometteuses et les mesures d'accompagnement à mettre en place, l'État **(Ministère du Travail – DIRECCTE des Pays de la Loire et ADEME) financera intégralement une étude en deux phases destinée à** :
1 - Quantifier les effets sur l'emploi de plusieurs scenarii de transition énergétique sur le territoire du présent pacte ;
2 - Définir les mesures d'accompagnement de l'évolution des emplois et des compétences, et en particulier déterminer les formations nécessaires pour les salariés concernés par la transition énergétique du territoire et pour les nouveaux entrants sur le marché du travail.

L'étude abordera notamment les opportunités offertes par le secteur des énergies marines renouvelables pour lequel la Région dispose de nombreux atouts. EDF y apportera son concours.

Cette étude associera largement les acteurs du territoire et ceux du service public de l'emploi.
L'objectif est de disposer des premiers résultats dès 2020, afin d'alimenter les réflexions sur l'accompagnement des sous-traitants vers de nouveaux débouchés notamment.

# 3. ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

En réponse aux ambitions développées dans le pacte, le travail collaboratif et le dialogue approfondi entre les acteurs du territoire engagés depuis la réunion de lancement du 26 avril 2019 ont permis d'identifier des actions et des projets concrets, concourant à accompagner la fermeture de la centrale de Cordemais.
Ces projets présentent des degrés d'avancement divers, permettant d'inscrire l'ambition du territoire dans le long terme tout en enclenchant rapidement les projets les plus avancés. Ils s'inscrivent dans la logique de partenariat et d'engagement contractuel de long terme dans laquelle l'État et les collectivités souhaitent s'engager, à l'image du prochain contrat de plan État-Région.

Les trois axes développés ci-dessous visent à accélérer l'engagement du territoire dans une dynamique ambitieuse de création d'emplois et de richesses, cohérente avec un engagement déterminé pour la transition énergétique et écologique.
Le financement des projets identifiés sera affermi « au fil de l'eau », en fonction de leur avancement.

L'État et ses opérateurs, notamment l'ADEME et la Banque des territoires, s'engagent à soutenir l'ensemble des projets ci-dessous, dans le respect des champs d'intervention propres à chacun et des modalités de mise en œuvre des dispositifs qui seraient mobilisés.

## 3-1 FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE UN LEVIER DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ET TRAFICS PORTUAIRES

Le Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire est un enjeu central pour le présent pacte à double titre.
La fermeture de la centrale de Cordemais induira des pertes de recettes et des conséquences sur le personnel portuaire (perte d'activité). Le premier enjeu pour le Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire est par conséquent de développer de nouveaux trafics afin de compenser ces effets.

Le second enjeu renvoie au rôle du Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire comme acteur central de l'aménagement durable de l'estuaire, en générant des flux qui irriguent l'ensemble du territoire.

L'accompagnement des projets portuaires est par conséquent incontournable pour engager le territoire dans une dynamique de transition énergétique et écologique créatrice d'emploi.

**Engager à court terme des projets permettant d'accélérer l'aménagement et la commercialisation des zones portuaires :**

## Projet n°4 – Accélérer la conversion portuaire du site du Carnet, dédié aux activités éco-technologiques

Le site du Carnet est stratégique pour le développement du Port : il offre un potentiel de développement très important (110 ha) dédié aux activités éco-technologiques et respectueux de l'environnement avec la préservation et la restauration de 290 hectares d'espaces naturels.
Le potentiel de création d'emplois lié à l'aménagement de cette zone a été étudié par le Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire et estimé à 1200 emplois directs et 1000 emplois induits.
Le Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire a lancé courant 2019 un appel à manifestation d'intérêt au niveau international pour identifier d'éventuels investisseurs ou acteurs économiques intéressés par une ou des implantations tournées vers les éco-technologies sur ce site.

Afin d'accélérer la conversion portuaire de ce site, le Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire projette d'acquérir un ponton actuellement utilisé par Airbus sur la Gironde. Ce scénario a pour intérêt de permettre une desserte fluvio-maritime du site dès 2021 et d'être beaucoup moins onéreuse que la réalisation d'infrastructures neuves (quai, ...) prévue initialement.

L'État examinera l'opportunité d'inscrire tout ou partie du site du Carnet dans le dispositif de zone économique spéciale portuaire exposée ci-après.

L'achat et l'implantation de ce ponton sont estimés à **9 M€.**

## Projet n°5 – Créer de nouvelles capacités logistiques à température contrôlée et le réseau de récupération de frigories associé

Le développement de la chaîne logistique froide est un enjeu d'avenir pour le Port, en réponse au développement vers l'export des entreprises agroalimentaires bretonnes et ligériennes.
L'implantation d'une solution logistique d'entrepôt agroalimentaire notamment sur la plateforme de Montoir permettra de répondre aux besoins des industriels du territoire.

Par ailleurs, et dans le cadre de la démarche d'écologie industrielle menée avec les acteurs locaux, le GPMNSN a réalisé des études de faisabilité permettant de caractériser l'intérêt de créer un réseau froid valorisant le froid fatal issu du terminal méthanier et desservant plusieurs entrepôts frigorifiques qui seraient construits dans ce cadre.

L'investissement total est estimé à 20 M€ dont **3,4 M€ au titre du réseau** de récupération de frigories.

Le projet permettra la création d'environ **45 emplois directs**.

## Projet n°6 – Créer une unité de réception des matières premières pour l'alimentation du bétail

Avec un volume annuel de 1 600 KT de tourteaux et 400 KT de graines, le Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire est leader pour les trafics des matières premières pour l'alimentation du bétail. Cette filière est absolument vitale pour l'économie de l'élevage agricole du Grand Ouest, 1ère région d'élevage française.
Les modifications réglementaires et de contrôle des matières premières pour l'alimentation du bétail sont de nature à accroître significativement les fréquences de traitement anti salmonelles de ces matières premières, ceci après débarquement de marchandises et avant expédition en dehors du port.
Le projet consiste en l'aménagement d'une nouvelle plateforme pour la création d'une unité de traitement spécifique en amont de l'expédition des matières vers les nombreuses usines régionales de fabrication d'aliments du bétail qui sont peu ou pas équipées pour effectuer ces traitements de façon efficiente.
Cette unité de traitement consistera en un magasin dédié équipé d'une fosse de réception et d'un système de manutention vertical permettant le traitement des produits par aspersion lors du passage sur les bandes transporteuses.

**La réalisation de la plateforme est estimée à 0,4 M€** et celle de l'unité de traitement qui sera construite par les acteurs portuaires de la filière (Sea Invest et Idea) à **3,5 M€**.

Le projet permettra la création de **10 emplois directs**.

## Projet n°7 – Créer une unité de réception des matières premières pour matériaux de construction

Le GPM et ses partenaires de la filière d'importation de marchandises en vrac ont la volonté d'accroître le trafic lié aux matières premières destinées à devenir des matériaux de construction. Ils ont ensemble fixé à 250 à 500 KT/an l'objectif de tonnage de trafic maritime à atteindre.
Pour ce faire, le GPM prévoit de réaliser une plateforme de réception permettant de traiter et conditionner les produits avant expédition à 100 % par voie ferrée vers le Maine-et-Loire, avant une diffusion plus large au-delà du niveau régional.

La mise en œuvre de ce projet nécessite la mise à disposition par le GPM de terrain viabilisé de manière à accueillir cette installation de stockage et de transfert. Par ailleurs, cette unité doit être desservie par la voie ferrée puisque l'intégralité des volumes doit être réexpédiée par le rail.
Les coûts de réalisation de la plateforme et de l'embranchement ferré sont estimés à **1,1 M€**.

Le projet permettra la création de **15 emplois directs.**

## Projet n°8 – Créer une capacité de stockage de céréales pour l'exportation

Des éléments écologiques, économiques, logistiques amènent à penser que les capacités de stockage et les exportations de céréales seront amenées à se concentrer sur le site de Montoir. Les exportations de céréales depuis la région Pays de la Loire nécessitent le chargement de navires gros porteurs. Les conditions nautiques de Roche Maurice obligent à réaliser une double escale à Montoir pour compléter le chargement. Cette opération fait perdre en compétitivité dans la mesure où elle augmente mécaniquement les coûts d'immobilisation des navires et les aléas.
Le Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire doit adapter et moderniser ses installations de réception, de stockage et de chargement des céréales à l'export, cette action étant stratégique pour servir l'économie agricole du Grand Ouest.
Le projet consiste en la création de nouvelles capacités de stockage (env 60 000 T) pour un volume maritime attendu de 700 000 T générant 50 à 150 escales par an.

Il permettra de sécuriser les emplois portuaires en améliorant la compétitivité du Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire et de développer les trafics et l'activité.

La préparation du terrain et le raccordement ferroviaire seront réalisés par le GPMNSN pour un **montant de 7 M€**. Le projet global de construction des silos par Sea Invest, IDEA, Grains Overseas et autres coopératives céréalières est estimé à **15 M€**.

Le projet permettra la création de **15 emplois directs.**

## Projet n°9 – Créer une installation de terminal embranché (ITE) et une station de chargement au terminal méthanier de Montoir de Bretagne

Le terminal méthanier de Montoir de Bretagne est activement engagé dans le développement du GNL de détail dans ses différents usages, en particulier en faveur d'une mobilité plus verte. Il a ainsi été parmi les premiers terminaux en Europe à proposer dès 2013 un service de chargement de camions citernes GNL.

Le projet consiste à développer sur le terminal de Montoir de Bretagne une installation terminale embranchée au réseau ferré national et une capacité de chargement en Gaz Naturel Liquéfié (GNL) dans des wagons-citernes et des conteneurs transportés par rail.

Par ce projet, le terminal méthanier géré par Elengy se met en capacité d'approvisionner l'est de la France et le sud de l'Allemagne.

Les principaux aménagements du site de Montoir de Bretagne porteront sur :

- Le prolongement des voies ferrées déjà existantes à proximité immédiate du terminal.
- L'installation de systèmes de transfert de GNL entre les réservoirs et les équipements ferroviaires.

Un tel projet implique des investissements dans le terminal de chargement, mais également en aval de la chaîne logistique : location / construction du matériel de transport de GNL (wagons citernes ou iso-conteneurs), points de déchargement.
Ces investissements sont significatifs au regard du marché du GNL et des acteurs qui le composent.

Le projet global est estimé à **15 M€ dont 1,6 M€ au titre du raccordement ferroviaire**.

## Projet n°10 – Créer des zones économiques spéciales portuaires

L'attractivité du Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire vis-à-vis des entreprises est un élément déterminant pour sa compétitivité, dans un contexte de concurrence mondialisée.
L'accueil de nouvelles entreprises permet également de répondre aux enjeux de réindustrialisation de la France, et de créer de nouveaux emplois sur le territoire.

Afin d'y répondre, le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire propose la création de Zones Economiques Spéciales Portuaires (ZESP), orientée prioritairement vers la transition énergétique et les écotechnologies, dans lesquelles des mesures dérogatoires seraient appliquées, à l'instar de secteurs géographiques considérés comme prioritaires.

Le dispositif sera articulé avec les projets de sites industriels « clés en main » promus par le gouvernement via le dispositif « French Fab Investment Desk », dont l'objectif est de disposer de terrains sur lesquels l'ensemble des autorisations réglementaires auront été obtenues en amont afin de les proposer « prêts à l'emploi » aux industriels porteurs de projets.

## Projet n°11 – Contribuer à développer une filière hydrogène de Pays de la Loire avec le projet H2 Loire vallée

Le développement de l'hydrogène, source d'énergie propre s'il est produit à partir d'électricité décarbonée, est un enjeu majeur pour l'avenir. Il répond à la fois aux enjeux d'indépendance énergétique du pays et de création d'emplois du fait du potentiel d'innovation qu'il recouvre.
C'est le sens du plan hydrogène lancé par le Gouvernement en juin 2018.

En Pays de la Loire, la Région, collectivité chef de file pour la transition énergétique, s'est engagée dans l'élaboration d'une feuille de route ambitieuse pour le développement d'une filière hydrogène ligérienne.

L'estuaire de la Loire de Nantes à Saint-Nazaire accueille à la fois des infrastructures énergétiques, héritées des politiques nationales et basées sur des ressources fossiles (charbon, gaz et le pétrole) et des productions d'énergie renouvelable en développement (premier parc éolien posé en mer Banc de Guérande de 480MW soit 20 % de la consommation électrique de la Loire-Atlantique).

Le projet Hydrogène Loire Vallée vise ainsi à créer sur l'estuaire de la Loire une filière hydrogène vert complète, associant production à partir d'énergie renouvelable, stockage, distribution et déploiements concrets (mobilité au sein des collectivités, usages process et logistiques chez les industriels).
Ce projet inclut une dimension forte de formation et de développement d'un savoir faire et répond directement aux enjeux de transition énergétique à l'échelle du territoire concerné par la fermeture de la centrale de Cordemais.
Le calendrier prévisionnel de montée en puissance du dispositif est encore en cours d'étude.
L'enveloppe nécessaire d'ici 2025 est estimée à plus de 30 M€.

L'enveloppe de phase 1 est estimée à **8.8 M€, dont 3 M€** pour l'acquisition d'un électrolyseur.

**Impulser dès maintenant des démarches prospectives pour mieux répondre aux enjeux d'avenir :**

## Projet n°12 - Lancer une réflexion prospective sur l'avenir énergétique de l'estuaire

Une réflexion collective sur la trajectoire et le mix énergétiques (hydrogène, bio/méthane, électricité, …) est nécessaire pour planifier rapidement et collectivement, dans le temps et dans l'espace, des projets et des investissements qui généreront des valeurs durables : chiffre d'affaires, emplois et respect de toutes les ressources estuariennes, énergétiques, environnementales y compris lutte contre artificialisation des sols.

Cette démarche prendra la forme d'une **étude dédiée, qui sera portée par le Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire**, en lien notamment avec le pôle métropolitain Nantes-Saint Nazaire et le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Retz.

## Projet n°13 – Anticiper la reconversion à terme du site occupé par la centrale de Cordemais

Le devenir du site de la centrale de Cordemais, dont l'emprise s'étend sur environ 150 ha, est un sujet majeur pour le territoire.

À la date de signature du présent pacte ,un fonctionnement, limité, de la centrale est envisagé pour répondre au besoin exprimé par RTE afin notamment de répondre aux besoins d'électricité en période de pic de consommation hivernale.
Le projet éco-combust, si son passage à l'échelle industrielle était confirmé, pourrait à terme occuper une partie du site.
Il paraît pertinent aux parties prenantes d'anticiper dès maintenant les réflexions sur l'avenir du site, sur l'emprise qui, le cas échéant, ne serait pas mobilisée par Ecocombust.

À cet effet, EDF engagera d'ici 2022 une étude prospective qui associera étroitement l'ensemble des acteurs du territoire, et notamment la commune de Cordemais et la communauté de communes Estuaire et Sillon, afin d'explorer les possibilités envisageables.

Les atouts du site (foncier industriel important, desserte fluviale, infrastructures énergétiques) seront examinés pour identifier les meilleures opportunités de développement économique et de création d'emploi, en lien notamment avec la production innovante d'énergie renouvelable.
Le temps et la surface nécessaires à la déconstruction et à la remise en état de tout ou partie du site seront pris en compte.

Le Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire, propriétaire de 18 hectares concédés à EDF au niveau de l'actuel parc à charbon, sera partie prenante de cette réflexion.

**Cette étude sera prise en charge par EDF.**

Une étude complémentaire devra être réalisée pour examiner les moyens de garantir la pérennité du port de Cordemais.
Elle devra déterminer le rôle joué par l'effet de chasse produit par les eaux de refroidissement de la centrale dans la prévention de l'envasement du bras de Loire où le port est installé.
EDF fournira les éléments à sa disposition permettant une analyse des dynamiques hydro-sédimentaires à l'œuvre.

## 3-2 : DÉPLOYER DES INNOVATIONS DE RUPTURES POUR ACCÉLÉRER ET AMPLIFIER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ESTUAIRE

Les acteurs du territoire, et en particulier les collectivités territoriales, ont engagé de longue date des actions ambitieuses en matière de transition énergétique et écologique.
L'objectif, partagé, du présent pacte, est d'aller « plus vite et plus fort » en tirant les conclusions des expérimentations menées pour massifier les actions, en développant l'ingénierie de projets présente sur le territoire et en démultipliant le partage d'expérience.

### Projet n°14 – Accélérer et massifier la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires et des logements

La rénovation énergétique des bâtiments et la lutte contre la précarité énergétique constituent une politique publique prioritaire, répondant à un triple objectif : réduire les émissions de CO2, redonner du pouvoir d'achat aux particuliers et créer de l'emploi à travers les travaux de rénovation.

Afin d'amplifier et accélérer la dynamique actuelle, l'État met en place un dispositif de Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) visant à accompagner financièrement le déploiement de plate-formes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) sur tout le territoire.
Par ailleurs, il a engagé une simplification des aides avec la réforme du crédit d'impôt transition énergétique et des aides de l'ANAH.

**La Région, Nantes métropole, la CARENE – Saint Nazaire agglomération et la communauté de communes Estuaire et Sillon** portent des projets s'inscrivant dans cette ambition, en lien avec les spécificités identifiées sur leur territoire :

- **La Région**, en tant que chef de file Climat air Energie, a un rôle de coordination de la rénovation énergétique au travers de l'élaboration du Programme régional d'efficacité énergétique (PREE), engagée en mai 2019, qui doit notamment définir les modalités de déploiement des plateformes de rénovation énergétique (PTRE).
Elle souhaite piloter la démarche SARE, en portant aux côtés de l'Etat, l'ambition commune d'une couverture exhaustive du territoire par des PTRE. Elle accompagnera ce déploiement par :
  - Un soutien financier ;
  - Une offre de service aux EPCI, pour mettre en place leur PTRE, via une SEM croissance verte qui interviendra notamment sur la rénovation énergétique des bâtiments et des logements.

**La Région** soutient également la démarche collective «EnergieSprong » initiée par l'Union Sociale de l'Habitat des Pays de la Loire qui implique aujourd'hui 19 organismes HLM. L'objectif est de lancer un accord cadre portant sur la réhabilitation à énergie zéro garantie de 2 500 logements locatifs sociaux à l'échelle de la région pour obtenir l'effet de masse indispensable à la structuration de la filière et diminuer les coûts.

Par la suite, 7500 logements supplémentaires pourront bénéficier d'une rénovation EnergieSprong sans subvention publique.

587 logements locatifs sociaux sont concernés par les rénovations EnergieSprong sur le territoire du projet de territoire. Le besoin en subvention pour ces logements est estimé à 4,1 M€.

- **Nantes métropole** cible prioritairement la rénovation énergétique des copropriétés, à la fois pour le logement social et le parc privé. Cette politique se concrétise par trois projets phares :

- Aide à la rénovation énergétique du parc social, avec un objectif de 1 500 logements rénovés par an et un budget annuel métropolitain de **5 M€** par an pour les années 2019-2020 ;
- « Mon Projet Renov »: aide à la rénovation énergétique des logements à destination de l'ensemble des propriétaires, avec un objectif de 1000 logements rénovés par an et un budget métropolitain de **6,5 M€** par an. En complément, Nantes Métropole met en place des dispositifs d'animation du territoire à hauteur de **1,6 M€** par an.

- Bâtiments publics : rénovation énergétique et toitures photovoltaïques avec un budget métropolitain de 5,5 M€ supplémentaire par an dès 2019 ;

- **La CARENE** cible prioritairement dans son PLH 2016-2021 l'habitat individuel, avec un double objectif de mobilisation des professionnels du bâtiment et de rénovations énergétiques qualitatives et globales.
Elle porte le dispositif «ECORENOVE CARENE » qui s'appuie sur une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique qu'elle souhaite pérenniser.
Le projet recouvre le fonctionnement de la PTRE (estimé à **130 000 €/an**), la mobilisation des artisans du territoire et la subvention des travaux chez les particuliers (estimés respectivement à **85 300 € + 365 000 €/an**).

- **La communauté de communes Estuaire et Sillon** souhaite mettre en place sur son territoire, en lien avec l'État et la Région, une plateforme de rénovation énergétique dès 2020, afin de disposer d'un service public de la rénovation énergétique en capacité d'apporter des conseils à tous les habitants quelle que soit leur situation.

Cette mise en place s'accompagnera du lancement d'un nouveau PIG destiné aux publics cibles de l'ANAH afin qu'ils disposent d'un accompagnement renforcé et d'aides financières.
La dynamique locale sera soutenue par une communication renforcée et des événements thématiques.
La communauté de communes Estuaire et Sillon souhaite démultiplier les démarches engagées sur son territoire en profitant de l'ingénierie de projet développée par Nantes métropole et la CARENE.

## Projet n°15 – Développer la production d'énergie solaire photovoltaïque

La production d'énergie renouvelable est un axe fort de la transition énergétique et écologique à l'échelle du territoire du pacte. Les enjeux environnementaux et le taux d'urbanisation du territoire conduisent naturellement à investiguer prioritairement l'implantation de panneaux solaires, en essayant notamment de valoriser les grandes toitures présentes sur le territoire.
Le développement de cette activité aura un impact positif sur l'emploi local à la fois pour l'installation des panneaux photovoltaïques mais aussi pour leur production en encourageant l'activité d'entreprises présentes sur le territoire.

La mutualisation de l'ingénierie et des retours d'expérience à l'échelle du territoire du pacte, en profitant de l'ingénierie de projet déployée à travers le pôle métropolitain Nantes – Saint Nazaire donnera corps à un projet commun de Nantes métropole, la CARENE – Saint Nazaire agglomération et la communauté de communes Estuaire et Sillon.

- **Nantes métropole** porte le projet « Canopée urbaine : 100 % toitures utiles privées », dont l'objectif est de réaliser 15 toitures utiles sur une surface d'environ 450 000 m² sur trois thématiques : production solaire, végétalisation, agriculture urbaine.

Le budget du projet est estimé à **300 k€** (ingénierie).

- **La CARENE** porte deux projets :
  - Développer les centrales solaires sur les activités économiques : l'objectif de cette action est d'accompagner les PME et les grandes installations industrielles pour qu'elles puissent valoriser leur toiture en y installant des panneaux photovoltaïques.
Le budget du projet est estimé à **620 k€** (ingénierie).
  - Développer les installations solaires et les installations bois dans les projets de rénovation énergétique des logements individuels et collectifs du parc privé ancien : l'objectif est d'inciter les particuliers à recourir aux énergies renouvelables (bois / solaire thermique / solaire photovoltaïque) via une ingénierie et des aides à l'investissement.
Le budget du projet est estimé à **471 k€ (216 k€** d'ingénierie et **255 k€** d'aides à l'investissement).

- **La communauté de communes Estuaire et Sillon** s'appuiera sur la démarche animée par le Pôle métropolitain pour définir un modèle d'accompagnement efficace des entreprises sur son territoire.
Elle démarchera, en lien direct avec le Pôle métropolitain, entre 2 et 5 propriétaires de toitures d'envergure sur son territoire.

- Le pôle métropolitain Nantes – Saint Nazaire assurera un rôle d'ensemblier pour le partage de connaissance et d'ingénierie entre les projets précités.

Il porte également un projet visant à accompagner 30 propriétaires de grandes toitures (entreprises ou bailleurs propriétaires) pour l'installation de centrales solaires d'envergure, avec l'objectif d'expérimenter différents modèles d'affaire (autoconsommation, injection sur le réseau) et différentes solutions technico-économiques (investissement direct, location, tiers investissement, etc.).

L'objectif à terme est de massifier la méthode et les résultats vers les entreprises du territoire et notamment les PME.

Le budget du projet est estimé à **150 k€** (ingénierie).

Un travail spécifique sera par ailleurs mené avec les entreprises du territoire, et notamment l'**entreprise ARMOR**, afin de développer des démonstrateurs innovants en matière de production d'énergie photovoltaïque, en lien avec l'ensemble des parties prenantes intéressées.

## Projet n°16 – Projet « Trifibres »

La communauté de communes Estuaire et Sillon a initié un projet destiné à valoriser le foin de marais pour la production de matériaux biosourcés (matériaux d'isolation, plasturgie, etc..).

La faisabilité du projet a été techniquement éprouvée par plusieurs organismes techniques de référence (centre régional d'innovation et de transfert de technologie agroressources, centre d'application et de traitement des agroressources et laboratoire de chimie agro-industrielle structures de recherche et de développement industriel basées en Midi-Pyrénées) et un porteur de projet a été retenu par la communauté de communes Estuaire et Sillon après un appel à candidature.

L'enjeu est désormais de passer à la phase de réalisation du projet (structuration de la filière d'approvisionnement, installation d'un pilote, études opérationnelles préalables à la construction des installations industrielles, tour de table financier pour la réalisation des installations).
Des travaux sont en cours afin notamment de structurer le plan d'approvisionnement à partir des opportunités offertes par l'activité agricole et les mesures de gestion liées au site Natura 2000, afin de garantir la complémentarité entre le projet et les enjeux environnementaux et agricoles de l'estuaire.

Le coût du projet est estimé à **5,5 M€**.

Le projet permettra la création de **9 emplois directs**.

## Projet n°17 – Déployer le dispositif "objectif rural" sur un territoire pilote de la communauté de commune Estuaire et Sillon

Un groupement autour de La Poste, EDF, la CCI Pays de la Loire et l'Ecole du Design porte un dispositif expérimental visant à faire bénéficier les collectivités d'une offre d'ingénierie destinée à les accompagner pour mettre en œuvre des actions de transition écologique à l'échelle de leur territoire (espaces de co-working, mobilité, rénovation groupée, développements de l'économie circulaire, des circuits cours, accès aux soins…).
La démarche pourrait être engagée en 2020 sur la commune de Saint Étienne de Montluc.

**La démarche sera coordonnée par EDF.**

## Projet n°18 – Développer les capacités du port de La Turballe pour répondre aux besoins de maintenance des parcs éoliens en mer

Le Département de Loire Atlantique soutient la filière des énergies marines renouvelables.
Il est ainsi d'ores et déjà prévu que la base de maintenance du parc éolien en mer de Saint Nazaire, dont les travaux ont été officiellement lancés le 19 septembre 2019, soit accueillie sur le port de la Turballe.

Le Département porte un projet d'extension du port, destiné à faciliter l'accueil de cette base de maintenance et à offrir des capacités d'accueil supplémentaires dans la perspective de constructions d'autres parcs éoliens en mer et de développement de l'éolien flottant.

Le projet d'extension se décompose en deux phases, dont la première débuterait fin 2020 **(20 M€ HT**). La seconde phase est quant à elle envisagée fin 2023 **(16 M€ HT)**.

## Projet n°19 – Démonstrateur de production de méthane par couplage gazéification / méthanation biologique

La transition énergétique du territoire passe par l'innovation et la capacité à construire un mix énergétique diversifié, dans lequel le gaz renouvelable a toute sa place.
L'entreprise Leroux et Lotz porte, en lien avec GRT gaz, un projet de démonstrateur implanté sur son site nantais visant à produire du méthane renouvelable à partir de déchets : le projet « Titan 5 ».
Le coût du projet est estimé à **1,3 M€**.

Le projet permettra la consolidation de **10 emplois.**

## Projet n°20 – Une filière bois-énergie au service de la pérennité du bocage

Les haies jouent un rôle très important en matière de préservation de la biodiversité et de protection de la ressource en eau, et participent à la valeur patrimoniale du paysage.
Leur pérennité est toutefois menacée par manque d'entretien : il n'existe en effet pas aujourd'hui en Loire Atlantique de cadre fiable et pérenne garantissant un modèle économique rendant rentable le maintien et l'entretien des haies par les agriculteurs.

Le projet porté par la chambre régionale d'agriculture en partenariat avec le Département de la Loire atlantique vise par conséquent à mettre en place une filière bois-bocage basée sur un modèle économique mobilisant la vente de crédits carbone à des tiers (label bas carbone mis en place par le ministère de l'Écologie) et permettant d'approvisionner les réseaux de chaleur des collectivités.
Ce projet s'inscrira dans la dynamique en cours autour du Label Haie, lancé le 4 octobre 2019 au ministère de la transition écologique et solidaire, et dont la région Pays de la Loire a été pilote.
Le coût du projet est estimé à **430 k€ sur trois ans en fonctionnement et à 1,545 M€ en investissement.**

## Projet n°21 : Projet de gazéification hydrothermale sur le territoire Nantes / Saint Nazaire

La gazéification hydrothermale est un procédé innovant permettant la production d'un gaz renouvelable à partir de déchets et résidus de biomasses liquides (boues de stations d'épuration (STEP), effluents industriels ou agricoles, lixiviats, ...).
GRTgaz propose d'enclencher et de porter une étude de faisabilité comprenant une analyse de la cartographie des gisements de biomasses liquides disponibles et une étude technico-économique « gazéification Hydrothermale » reposant sur des essais à partir d'échantillons d'intrants issus du site d'implantation identifié.

**Le budget de l'étude est estimé entre 100 et 120 k€.**

En parallèle, les acteurs poursuivent l'identification d'un porteur et d'autres partenaires privés et publics leur permettant de monter un consortium destiné à la réalisation d'un potentiel démonstrateur préindustriel.
Le budget global de ce projet est estimé entre **15 et 20 M€** pour traiter environ 10 000 t/ an de biomasses liquides.

## Projet n°22 – Créer un réseau de chaleur industrialo-urbain sur la zone portuaire

Le développement de la chaleur renouvelable est un axe fort de la politique de transition énergétique sur le territoire.
Les démarches d'écologie industrielle et territoriale menées par le Grand Port Maritime Nantes – Saint Nazaire de longue date s'inscrivent dans cet objectif, afin de créer un écosystème favorable à l'implantation d'entreprises via notamment l'optimisation des flux, facteur d'économie et de compétitivité.

Le projet de réseau de chaleur porté par la CARENE, associant le site Cargill de Montoir et la SPEM, permettra de proposer un coût de l'énergie attractif tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Il reliera zone portuaire et zone urbaine avec un taux d'énergie renouvelable de 70 % sur le réseau de chaleur urbain.

Le coût du projet est estimé à **58 M€.**

## Projet n°23 - Créer une maison de l'entreprise à Saint Nazaire

La CARENE – Saint Nazaire agglomération souhaite regrouper au sein d'un même site l'ensemble des acteurs positionnés sur l'accompagnement des entreprises aujourd'hui disséminés dans des endroits différents et pour certains d'entre eux inadaptés.
L'objectif est double : il s'agit de donner de la lisibilité et de la cohérence aux actions menées en faveur de la création d'entreprise et par la même de faciliter la création d'emploi, mais également de renforcer l'attractivité du centre-ville comme lieu de vie et plus largement d'augmenter l'attractivité du territoire.

Le coût du projet est estimé à **7 à 8 M€ HT.**

## Projet n°24 - Étudier l'opportunité d'un nouveau technocampus « Énergie »

La Région des Pays de la Loire accompagne l'innovation industrielle au plus près des entreprises avec le développement de plateformes de recherche et technologie mutualisées, les Technocampus.
Elle souhaite étudier l'opportunité d'un nouveau Technocampus sur une thématique « énergie ».
Une étude de faisabilité permettra de qualifier les besoins des acteurs industriels, académiques et technologique dans le cadre d'un nouveau Technocampus et de proposer des priorités de développement en matière d'innovation (moyens / équipements, identification de collaborations….). L'objectif est de préciser et renforcer les atouts économiques des Pays de la Loire dans le domaine de l'énergie, sur la scène nationale et européenne.
Les éléments de conclusion sont attendus en 2020.

## Projet n°25 : Étude prospective pour l'évolution du site de la Croix Gaudin vers un centre de formation de référence pour la transition énergétique

La communauté de Communes Estuaire et Sillon porte un projet de développement du site de la Croix Gaudin à Saint Etienne de Montluc, qui accueille depuis de nombreuses années le centre de formation d'ENEDIS et de GRT Gaz, afin d'en faire un centre de formation de référence pour la transition énergétique.

Une étude de faisabilité sera réalisée afin de définir les conditions de réussite de ce projet, en lien avec la Région qui porte le projet de Technocampus.

## Projet n°26 : Accompagnement spécifique de la communauté de communes Estuaire et Sillon en ingénierie de projets

La Communauté de communes Estuaire et Sillon souhaite bénéficier d'un accompagnement spécifique de l'État pour élaborer un projet de territoire destiné notamment à améliorer son attractivité pour l'implantation de nouvelles entreprises.

À cet effet, la Communauté de communes Estuaire et Sillon sera accompagnée par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) qui a pour mission de « soutenir les collectivités

territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets".
La Banque des territoires sera également mobilisée pour soutenir la démarche.

Cet accompagnement qui sera lancé début 2020 se traduira par :

- La réalisation d'une étude stratégique permettant d'augmenter l'attractivité et le développement économique du territoire. Un plan d'actions adapté au contexte de la Communauté de communes Estuaire et Sillon sera élaboré pour dynamiser l'implantation d'entreprises nouvelles (identification des atouts et des offres à développer, analyse des opportunités, des vecteurs de communication et des réseaux à mobiliser, etc..) ;

- Un accompagnement spécifique par l'ANCT en ingénierie de projets de la Communauté de communes Estuaire et Sillon.

## Projet n°27 : Hôtel d'entreprises de la Communauté de communes Estuaire et Sillon

La Communauté de communes Estuaire et Sillon a décidé d'aménager un hôtel d'entreprise destiné à dynamiser l'activité économique sur son territoire.
Cet équipement permettra aux entreprises de poursuivre leur parcours résidentiel après la pépinière d'entreprises et contribuera à donner corps à un lieu de vie autour de l'économie et de la formation sur le site de la Croix Gaudin.

Le coût du projet est estimé à **263 000 €**.

## 3-3 : DÉCARBONER LES MOBILITÉS ET AMÉLIORER LA DESSERTE DU TERRITOIRE

Confronté à un dynamisme démographique et économique très fort, le territoire doit également répondre aux défis posés par les questions de mobilité : réduire les émissions de CO2 tout en assurant à chacun une offre de transport adaptée.
Une mobilité de qualité demeure par ailleurs une condition indispensable au développement économique des territoires.

### Projet n°28 - Créer une deuxième ligne de bus à haut niveau de service sur la CARENE – Saint Nazaire agglomération

Ce projet vise à conforter l'offre de transport en commun nazairienne, et par là même à compléter le dispositif de transports en commun développé à l'échelle du territoire du pacte : réseau TAN, TER Pays de la Loire et réseau STRAN, permettant ainsi les déplacements et échanges, notamment domicile/travail via les gares et les pôles d'échanges mutimodaux rénovés de Nantes, Savenay et Saint-Nazaire.
Il s'agit ainsi de poursuivre les efforts et investissements en faveur des mobilités décarbonées tout en renforçant l'attractivité du territoire.

Le coût du projet est estimé à **27,2 M€.**

### Projet n°29 - Développer un réseau cyclable structurant sur le territoire

Le développement du vélo est une réponse réelle aux problématiques de mobilités rencontrées par les usagers.
Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, il constitue un vecteur à part entière des mobilités du quotidien.

**Le Département de Loire atlantique, la CARENE – Saint Nazaire agglomération et la communauté de communes Estuaire et Sillon** portent des projets contribuant, à l'échelle de la rive Nord de l'estuaire, à établir un réseau cyclable structurant à la fois pour les mobilités du quotidien et pour la valorisation touristique du territoire :
- Liaison cyclable entre Couéron et Donges (travaux envisagés en 2020 – coût estimé de **1,15M€**) et entre Donges et Saint Nazaire (travaux envisagés en 2020 – coût estimé de **1,13M€**) portée par le **Département de Loire atlantique.**

- Création de plusieurs itinéraires cyclables par la **CARENE – Saint Nazaire agglomération** : projet « Eau et Paysages » (travaux envisagés sur 2020-2022 – coût estimé de **3,5 M€**), projet de voie verte Montoir-Donges-Besné (travaux envisagés sur 2021-2022 – coût estimé de **1,6M€**), projet sur l'itinéraire « Tour de Brière » Herbignac-Saint Joachim-La Chapelle des marais (travaux envisagés sur 2021-2022 – coût estimé de **330 k€**)

- Mise en service par **CARENE – Saint Nazaire agglomération** de 400 vélos à assistance électrique et 10 vélos cargos (service vélYcéo) en janvier 2020 – coût estimé de **475 k€.**

- Projets d'infrastructures cyclables portés par la **Communauté de communes Estuaire et Sillon :**
réalisation des études opérationnelles et des travaux relatif à la réalisation des six liaisons cyclables prioritaires (études opérationnelles en 2020, travaux envisagés sur 2021-2025 – coût estimé de **2 M€**) et mise en place d'une offre de stationnement de qualité sur l'ensemble du territoire et en particulier les pôles générateurs de déplacements : gares, parcs d'activités, services à la population, ... (travaux envisagés en 2020-2021– coût estimé de **90 000 €**).

- Déploiement d'un service de location de vélos à assistance électrique en partenariat avec le Département (gestion et entretien assuré par la communauté de communes Estuaire et Sillon) : coût estimé de 30 k€ / an.

## Projet n°30 - Accélérer l'usage du gaz naturel véhicule (GNV) sur le territoire

Pour favoriser l'essor des véhicules GNV, vecteur de développement de la mobilité durable, la Région a mené une étude en 2016 sur le potentiel de déploiement d'un réseau de stations publiques d'avitaillement au GNV, prenant en compte les perspectives de croissance du bioGNV liées au développement de la méthanisation.
Les résultats de l'étude ont permis de définir un maillage régional de stations publiques d'avitaillement qui vise l'implantation de 19 stations à l'horizon 2020 et 86 stations à horizon 2030 (dont 5 sur Nantes Métropole, 1 sur Montoir et une à Saint-Nazaire). Sur le territoire du pacte, trois stations GNV sont déjà en service et le SYDELA a quatre autres stations en projet.
La Région Pays de la Loire est par ailleurs engagée dans l'expérimentation et le déploiement de cars interurbains roulant au GNV sur le réseau de transports interurbains et scolaires par autocar (4 cars roulant aujourd'hui au GNV).

Le coût de la station GNV de Montoir est de **1,7 M€**.

## Projet n°31 - Aménager les échangeurs du Temple de Bretagne et des Quatre nations

L'aménagement des échangeurs du temple de Bretagne et des Quatre nations, est nécessaire pour le développement économique de la communauté de communes Estuaire et Sillon : il permettra la commercialisation de 57 hectares de zones d'activités déjà viabilisées (zone d'activité de la Folaine, de la Croix Rouge et du bois de la Noue).

Le potentiel d'emplois directs créés à terme est estimé à environ 500.

La commercialisation de ces zones déjà viabilisées permettra une gestion raisonnée du foncier, en évitant l'artificialisation d'autres surfaces équivalentes encore naturelles ou agricoles.
L'État a débloqué dès 2019 une enveloppe de 1,9 M€ pour financer les études préalables aux travaux.

Le coût de cet aménagement, dont l'État sera maître d'ouvrage, est estimé à **16,7 M€**.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Région
PAYS DE LA LOIRE

Loire Atlantique

Nantes Métropole

CARENE Saint-Nazaire Agglomération

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté de Communes

CORDEMAIS

NANTES SAINT-NAZAIRE PORT

EDF

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

BANQUE des TERRITOIRES
Caisse des Dépôts GROUPE